

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2026

N°2026/105

OBJET : (020) PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2026 - APPROBATION

LE VINGT QUATRE SEPTEMBRE,

Le Conseil Municipal de la Commune de SANNOIS, légalement convoqué le vendredi 11 septembre 2026, s'est assemblé au lieu de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Nicolas Flament, 1^{er} Adjoint au Maire,**

ETAIENT PRESENTS : M. FLAMENT, Mme SAIDI, M. ZAMBUJO,
Mme MONTEL, M. LAMARCHE, Mme TAGUEMOUNT,
Adjoints
M. CALVIAC, M. CHINI, Mme DE SOUSA, M. EDOUARD,
Le nombre de conseillers M. FLEURY, M. GOBINET, Mme GUERIN,
en exercice est de 35 Mme GUINET, M. LAIGLE, Mme LEMOINE,
M. LOUIS-MICHEL et M. MARTINVALET
Conseillers Délégués
Mme SEHL, Mme CAPBLANC, M. BOISCO, Mme RICARD,
Mme LE FUR, M. BOUCLY, Mme BOUNAGCHA,
Mme JACQUET-LEGER, M. GORZA
Conseillers Municipaux,
formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

M. PONCHEL	à	M. FLAMENT
CHAMARD LASTRE	à	Mme GUERIN
Mme FRITIS	à	Mme SAÏDI
Mme PINHEIRO	à	M. ZAMBUJO
Mme HELT	à	Mme CAPBLANC
M. LASSOUED	à	M. BOUCLY

Absente excusée : Mme MARTIN

Abstent : M. PORTIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme DE SOUSA

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Exécutoire en vertu de l'article L 2131-1 DU CGCT

A.R. du 20 septembre 2026

Identifiant unique de l'acte

N° 095-219505823 - 20260926 - DL2026 - 105 DL

Publiée le 19 octobre 2026



Pour le Maire
Par délégation
Le Directeur Général Adjoint des services

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026/105 du 24 septembre 2026

OBJET : (020) PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2026 - APPROBATION

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2121-29, L 2122-21 et L 2121-15,

Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements

Vu le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 18 juin 2026,

Considérant la nécessaire approbation, par les élus municipaux, du procès-verbal du précédent Conseil Municipal,

Considérant les nouvelles dispositions de l'ordonnance N°2021-1310 du 7 octobre 2021 relatives au contenu, aux règles de publicité, d'entrée en vigueur, de conservation et de communication du procès-verbal du Conseil Municipal,

Vu l'avis des IIIème, IIème et Ière Commissions,

Après en avoir délibéré,

Vote(s) Pour : 33

Vote(s) Contre : 0

Abstention(s) : 0

DECIDE :

Article 1 : d'arrêter le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 18 juin 2026, comme ci-annexé.

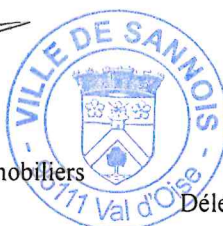
Article 2 : de préciser que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

AINSI DELIBERE,

POUR EXTRAIT CONFORME

LE 1^{er} ADJOINT AU MAIRE

Nicolas FLAMENT
Délégué aux Grands Projets Urbains et Immobiliers
Conseiller communautaire



LE SECRETAIRE DE SEANCE

Noëlle DE SOUSA
Conseillère municipale
Déléguée à la Petite Enfance et à la Parentalité